Questions orales LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, si le premier ministre lisait plus attentivement son document d'information, il s'apercevrait que le prix des aliments a légèrement diminué parce que la période à l'étude . . .

M. Lalonde: Le prix de quoi?

M. Broadbent: . . . des aliments. Ça n'a pas duré longtemps. Quoi qu'il en soit, je lui ai posé une question au sujet du prix de l'énergie, du transport et du logement. Va-t-il y répondre? Depuis trois ans, les revenus des travailleurs ont augmenté moins rapidement que les prix. Même le ministre des Finances a admis il y a quelques semaines que les exigences salariales des travailleurs ne sont pas la cause de l'inflation. Voudrait-il saisir l'occasion que je lui offre de déclarer sans équivoque que le gouvernement du Canada n'imposera pas de contrôles de salaires?

• (1125)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, nous n'avons absolument pas l'intention d'imposer de contrôles des prix et des salaires.

ON DEMANDE DES MESURES POUR ACCROÎTRE L'OFFRE DE LOGEMENTS

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je me félicite de cette assurance. Nous obtiendrons peut-être maintenant que le gouvernement s'engage au sujet des prix qui frappent si durement les Canadiens. Je pense, en particulier, à l'habitation. Il en coûte presque 17 p. 100 de plus pour acheter une maison, les banques, malgré une légère baisse des taux d'intérêt, persistent à majorer le coût des hypothèques et on observe une grave pénurie de logements. Le gouvernement voudra-t-il, d'une part, obliger les banques à réduire le taux hypothécaire et, d'autre part, instaurer des mesures pour accroître l'offre de logements partout au Canada, ce qui redonnerait du travail aux Canadiens et procurerait un toît à ceux qui en sont dépourvus?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le président, ainsi que le disait hier à la Chambre le ministre chargé de l'habitation, dont les propos ont peut-être échappé au député, un bon moyen d'accroître l'offre, ce serait que la Chambre fasse aboutir le projet de loi qui vise justement à l'accroître. J'invite les députés d'en face à collaborer avec nous s'ils croient sincèrement qu'il y a une crise du logement.

[Français]

AIR CANADA

L'UTILISATION DU FRANÇAIS—ON DEMANDE QUAND LE PRÉSIDENT FERA UNE DÉCLARATION

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports au sujet de l'utilisation du français dans la navigation aérienne.

Malgré le jugement défavorable de la Cour d'appel, le ministre des Transports a déclaré hier et a soutenu que le Canada se comporterait comme si le jugement Deschênes était toujours valide. Dans quelle mesure peut-il nous donner cette assurance, en plus de la parole qu'il a donnée, et irait-il jusqu'à demander au président de la société Air Canada de faire une déclaration dans le même sens, dans les mêmes termes que ceux qu'il a tenus hier?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, cette question est un peu étonnante mais l'ayant prévue j'ai demandé au président de m'écrire à ce sujet-là. La lettre est en route maintenant et j'en remettrai une copie à mon honorable ami dès que j'aurai reçu cette lettre.

M. La Salle: Je désire poser une question supplémentaire, madame le Président.

Étant donné que le ministre d'État aux Affaires du Québec a soutenu qu'il était clair que devant le jugement deux possibilités s'ouvraient au gouvernement, soit que le procureur général ou le commissaire aux langues officielles porte l'affaire en Cour suprême, ou que le Parlement décide d'amender la loi sur les langues officielles, j'aimerais demander au ministre s'il peut dire aujourd'hui à la Chambre laquelle des deux possibilités son gouvernement entend utiliser?

L'hon. Serge Joyal (ministre d'État): Madame le Président, je dirai à l'honorable député que dans le premier cas, les parties qui sont intimées dans l'action ont un délai de 30 jours pour prendre la décision d'aller en appel. Il faut d'abord laisser aux parties qui sont intégrantes à l'action de prendre la décision.

Dans un second temps, en ce qui concerne les amendements à la loi sur les langues officielles, on n'ignore pas que le commissaire aux langues officielles a lui-même dans ses rapports successifs proposé certains amendements, et le comité mixte du Sénat et de la Chambre qui étudie le rapport du commissaire aux langues officielles aura lui aussi la possibilité de faire des recommandations qui seront certainement étudiées par le cabinet, et le gouvernement avisera la Chambre en temps opportun des mesures qu'il entend prendre.

[Traduction]

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LE PROJET DE VENDRE DES RÉACTEURS CANDU AU MEXIQUE

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Peut-il dire à la Chambre où en est la vente de réacteurs Candu au Mexique?